



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - [www.cma-grandest.fr](http://www.cma-grandest.fr)

[contact@cma-grandest.fr](mailto:contact@cma-grandest.fr) - [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)

# PREPARATION A L'HABILITATION POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE VTC

04ENR\_FIP\_FormationVTCFI

Code(s) NSF : 311

Code CPF : RS5637

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Mai 2024

## Public :

Tout candidat remplissant les prérequis d'inscription à l'examen de Conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur, et inscrit à cet examen.

Artisan / Salarié / Demandeur d'emploi  
Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est\*/ou nous contacter

## Niveau d'entrée / Prérequis :

Être titulaire du permis B hors période probatoire / maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé)

## Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

## Durée & accès :

161 heures de formation  
soit 23 journées de 7 heures

**Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées**

**Modalité d'inscription : se rapprocher des contacts en département.**

## Prochaines sessions :

Nous consulter

## Objectif de qualification :

Obtenir l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de VTC, enregistrée au Répertoire Spécifique fiche 5637

## Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'identifier et respecter la réglementation du transport public particulier de personnes et les conditions d'exercice de l'activité VTC.

## Compétences visées et résultats attendus :

- Appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de VTC
- Mettre en pratique les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'éco-conduite concourant à un transport en sécurité.
- Réaliser des prestations en appliquant la réglementation en vigueur.
- Conformer son activité à la réglementation spécifique VTC.
- Assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.
- Être sensibilisé à la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes

En 2023, 28 personnes se sont inscrites et ont suivis intégralement la formation dont 28 ont répondu à notre enquête pour un taux de satisfaction de 89%.

Taux de recommandation : 100%

## Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement des Ardennes  
8 rue de Clèves  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél. : 03.24.56.81.81  
formation08@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de l'Aube  
37 Rue des Bas Trévois  
10000 TROYES  
Tél. : 03.25.82.62.06  
formation10@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Marne  
68 boulevard Lundy  
51086 REIMS Cedex  
Tél. : 03.26.40.64.94  
formation51@cma-grandest.fr

## Contenu :

- Module A : Réglementation du transport public particulier de personnes T3P et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes
- Module B : Gestion
- Module C : Sécurité Routière
- Module D : Français
- Module E : Anglais
- Module F : Développement commercial et marketing
- Module G : Réglementation Nationale VTC
- Module Admission : Conduite – mise en situation

Contenu détaillé sur demande

## Organisation de la formation :

- Uniquement en présentiel au sein des organismes de formation agréé :
- par la Préfecture de la Marne sous le numéro A21-51-01
  - par la Préfecture des Ardennes sous le numéro 167-2020-01
  - par la Préfecture de l'Aube sous le numéro 2020-001

Langue parlée : français

## Méthodes pédagogiques utilisées :

- Supports législatifs et réglementaires
- Remise de supports pédagogiques
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Exercices sur véhicule doubles commandes
- Bilan intermédiaire et final

## Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Tour de table et recueil des besoins supplémentaires en début et en cours de séquences
- Audit de conduite
- Examen blanc complet
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue
- Remise d'une attestation de suivi
- Passage de l'examen à l'issue de la formation selon calendrier régional des épreuves d'admissibilité et d'admission (les coûts de la formation ne comprennent pas les frais annexes : frais d'inscription à l'examen, visite médicale, carte professionnelle, location de véhicule école ....)

## Coût de la formation :

**15€/H TTC par stagiaire**

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

## Equipements :

- Salles d'enseignement équipées de tableaux blanc et/ou vidéoprojecteur

- Accès WIFI

- Véhicule Doubles commandes

- Accès aux personnes à mobilité réduite

## Participants :

**20 stagiaires/session (max)**

Session ouverte à partir de 9 stagiaires

## Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est\* /ou nous contacter.

## Débouchés

- Conducteur de VTC salarié
- Conducteur de VTC chef d'entreprise

Après réussite de l'examen et obtention de la carte professionnelle VTC en préfecture

## Possibilité de poursuites d'études :

NC

## Qualification des formateurs :

Conformément à l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur, nos formateurs sont :

- Titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ou VTC depuis plus de 5 ans,
- Titulaires titre ou diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau 3 (gestion, anglais, français)
- Titulaires TP ECSR ou BEPECASER

## Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



*Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)*